

# Le modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements d'équarrissage (ERE-Équarrisseur) en un coup d'œil

Toutes les usines d'équarrissage de produits non comestibles au Canada doivent obtenir un permis d'exploitation en vertu du *Règlement sur la santé des animaux* et sont visées par le modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements d'équarrissage (modèle ERE-Équarrisseur). Une approche scientifique et transparente a été suivie dans le développement du modèle, positionnant ainsi l'ACIA comme chef de file mondial en salubrité des aliments du bétail (AB). 6 étapes ont été suivies et seront décrites dans des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.



## Identification d'experts canadiens

- Un comité consultatif scientifique (CCS) composé de 7 experts canadiens du milieu universitaire (Université de Montréal, Université du Manitoba, Université de la Saskatchewan), de l'industrie et du gouvernement (ACIA) a été établi pour fournir des conseils pendant la durée de l'élaboration du modèle et pour travailler avec un groupe de travail technique (ACIA et Université de Montréal).

01



## Identification et sélection des facteurs de risque associés à la salubrité des AB

- Suite à une revue de la littérature scientifique et aux conseils du CCS, 32 facteurs de risque liés à la salubrité des AB ont été identifiés et sélectionnés pour être inclus dans ce modèle d'évaluation du risque pour les établissements d'équarrissage.
- 177 critères permettant d'évaluer les facteurs de risque ont été définis en fonction des pratiques courantes utilisées dans l'industrie canadienne de l'équarrissage.
- Les facteurs de risque et les critères sont regroupés en 3 groupes: facteurs de risque inhérents, facteurs d'atténuation et facteurs de conformité.

02



## Pondération des critères d'évaluation

- En juin 2021, 20 experts canadiens ont participé à une consultation d'experts pour estimer le risque relatif (RR) des critères d'évaluation en fonction de leur impact attendu sur la santé animale et la santé humaine.
- La valeur médiane des RR estimés par les experts pour chaque critère est utilisée pour élaborer ce nouveau modèle d'évaluation du risque.

03



## Conception du modèle ERE-Équarrisseur

- L'évaluation du risque d'une usine d'équarrissage est calculée en fonction de sa contribution au volume national de produits d'équarrissage et ajustée en tenant compte de la présence ou de l'absence des critères d'évaluation applicables et de leur impact (RR).

04



## Collecte de données nationale

- À l'automne 2021, une collecte de données nationale sera menée dans toutes les usines d'équarrissage au Canada.
- Tout en fournissant des résultats pour effectuer l'évaluation de la performance, cette étape permettra également de valider l'outil de collecte de données et les documents de référence.

05



## Évaluation de la performance du modèle

- À l'aide des données recueillies au cours de la collecte de données nationale, les résultats du modèle ERE-Équarrisseur seront évalués en les corrélant avec les résultats de l'évaluation faite par des inspecteurs séniors de l'ACIA.
- La corrélation obtenue permettra de confirmer l'applicabilité du modèle ERE-Équarrisseur. Des ajustements seront apportés au besoin.

06



## Prochaines étapes

- Les résultats du modèle ERE-Équarrisseur seront utilisés pour catégoriser les usines d'équarrissage en fonction de leur niveau de risque pour la salubrité des AB et allouer les ressources d'inspection en conséquence.
- Le modèle ERE-Équarrisseur est flexible et adaptable afin de pouvoir évoluer au fur et à mesure que les risques changent et que de nouvelles informations deviennent disponibles, par exemple des pratiques novatrices mises en œuvre par l'industrie de l'équarrissage, de nouvelles connaissances scientifiques, des nouveaux risques tels que des agents pathogènes émergents, des tendances en matière de salubrité des AB.